

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 11 avril 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 19 et 20 mars 2012

2012 V. 39 Vœu relatif à la constitution d'un groupe de travail commun entre l'Office de Tourisme et des Congrès de Paris et le Comité Régional du tourisme.

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de
Conseil municipal,**

Considérant l'importance du secteur touristique pour la Ville de Paris, première destination pour l'organisation de congrès et première destination touristique mondiale ;

Considérant que dans sa *Communication sur la politique métropolitaine de la Ville* du 6 février 2012, M. le Maire de Paris souligne une attractivité économique et touristique qui « ne saurait se concevoir à l'intérieur des périmètres communaux, intercommunaux ou départementaux, alors même que la concurrence est désormais mondiale et que le véritable échelon de développement économique se situe à l'échelle du Bassin parisien [et] la Région est compétente et garante par son schéma de développement économique des orientations et de la cohérence d'ensemble » ;

Considérant l'approbation par le Conseil de Paris des 13, 14 et 15 décembre 2010 d'un *Pacte pour l'emploi, la formation et le développement économique sur le territoire de Paris* ayant pour objectif de renforcer la notoriété de Paris à l'international et que pour cela il est prévu par le Plan d'action d' « assurer une coordination entre le Schéma régional du tourisme et des loisirs 2010-2020 et la politique de tourisme de Paris » en lien avec le Comité Régional du Tourisme et la Ville de Paris ;

Considérant le besoin exprimé par les professionnels du secteur d'adopter un positionnement global qui dépasse les frontières administratives sur la région capitale en tant que destination touristique, afin de développer des outils de commercialisation et de communication cohérents ;

Considérant la priorité donnée à une réflexion sur la gouvernance institutionnelle du tourisme en Ile-de-France dans la *Stratégie Régionale de Développement du Tourisme et des Loisirs (SRDTL) 2011-2016* adoptée par le Conseil Régional le 17 novembre 2011 ;

Considérant le poids du tourisme dans les émissions de gaz à effet de serres du territoire parisien ;

Considérant la volonté de la Région de développer un tourisme durable ;

Sur la proposition de M. Yves CONTASSOT, M. Sylvain GAREL et des élu(e)s du Groupe Europe Ecologie, « Les Verts » et Apparentés,

Emet le vœu que :

Soit mis en place un groupe de travail chargé d'étudier les moyens de développer des synergies et des partenariats entre ces deux structures afin de réfléchir à une gouvernance renouvelée du tourisme au sein de la région capitale. Ce groupe de travail serait constitué d'élu(e)s du Conseil de Paris, d'élu(e)s régionaux ainsi que des représentants de l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris et du Comité Régional du Tourisme.